SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI <u>avant 20H</u> le dimanche soir sous peine d'amende. Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 12 Février 2024

Courriers S.F. à 8:

Ambronay St Jean Vx Es : arrêté municipal rencontre D1 du 11 février.

St Denis Ambutrix Fc: arrêté municipal pour le 11 février rencontre D1 inversée. **Attignat As**: demande information dur horaires des rencontres J9 – J11 - J14 (erreur paramétrage corrigée)

Ol. Buyatin: demande modification horaire D2 du 18 février. **Bettant Js**: accord pour rencontre D2 du 18 février à 12h00.

Dortan Lavancia As: demande de modification rencontre D2 du 23 février.

Curtafond Confrançon Fc: accord pour rencontre D2 le dimanche 25 février 14h30.

Courriers S.F. à 11:

Foot 3 Rivières : demande pour modifier date de rencontre du samedi 23 mars. (en attente de réponse).

Thoissey Esvs: ne souhaite pas modifier la date de la rencontre du 23 mars.

Bressans Fc : demande pour modification horaire D1 du 18 février.

Attignat As: accord pour rencontre D1 du 18 février à 12h30.

Plastic Vallée Fc : demande pour modification rencontre du 24 février, en attente accord du club adverse.

Po/la Commission Sportive Féminines, Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent